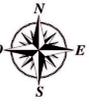


| N° | Bénéficiaire | OBJET | Surface approximative |
|-----|--------------|--|-----------------------|
| ER1 | Commune | Création d'un cheminement piéton | 1,450 m² |
| ER2 | Commune | Aménagement du carrefour | 700 m² |
| ER3 | Commune | Création d'une aire de stationnement | 2,050 m² |
| ER4 | Commune | Création d'une aire de stationnement | 960 m² |
| ER5 | Commune | Création d'une aire de stationnement | 900 m² |
| ER6 | Commune | Création d'une réserve pour la défense contre l'incendie | 1,100 m² |
| ER7 | Commune | Création d'une station pompage pour l'eau potable | 500 m² |
| ER8 | Commune | Aménagement d'un espace public | 60 m² |
| ER9 | Commune | Création de locaux et équipements communaux | 1,750 m² |

SAINT-GERMAIN-LES-PAROISSES
DÉPARTEMENT DE L'AIN
PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE



Échelle 1/ 2.500°

4.1.2 - VILLAGE ET HAMEAUX

PROJET ARRÊTÉ
par délibération du Conseil Municipal du :
09 mai 2019

PROJET APPROUVÉ
par délibération du Conseil Municipal du :

Vincent BIAYS - urbaniste - 73000 Chambéry
Tel : 06.80.01.82.51

Légende :

Zones urbaines :

- Uv Zone urbaine des noyaux historiques
- U Zone urbaine contemporaine
- Uep Secteur destiné à des équipements d'intérêt collectif ou de service public.
- Ue Secteur d'activités économiques.

Zones agricoles

- A Secteur agricole
- An Secteur agricole à protéger en raison de sa forte valeur paysagère et agronomique

Zones naturelles

- N Secteur naturel
- Np Secteur patrimonial, paysager, archéologique et historique du château de Beaufortour

Éléments informatifs du PLU

- ★ Permis de construire accordé ne figurant pas encore sur le cadastre
- ★ Bâtiment d'élevage

Règlements particuliers

- Secteur couvert par des Orientations d'Aménagement et de Programmation
- Emplacements réservés (ER)
- Bâtiment d'intérêt patrimonial protégé au titre de l'article L151-19 du C.U.
- Périmètre patrimonial protégé au titre de l'article L151-19 du C.U.
- Murs protégés au titre de l'article L151-19 du C.U.
- Murs en «pierres debout» protégés au titre de l'article L151-19 du C.U.
- Cône de vue majeur

Prise en compte des risques naturels

- Secteur rouge du PPRn, Inconstructible.
- Secteur bleu du PPRn, constructible sous condition.
- Périmètre d'étude du PPRn.

Règlements particuliers liés à l'environnement

- Arbre remarquable, protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Haie d'intérêt protégée au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Secteur paysager remarquable protégé au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Zone humide

